

Monsieur Patrick Braouezec, Président de Plaine Commune
Madame Meriem Derkaoui, Maire d'Aubervilliers,
Madame Karine Just, Maire de Villetaneuse,
Monsieur Gilles Poux, Maire de la Courneuve,
Monsieur Laurent Russier, Maire de Saint Denis
Monsieur Azzédine Taïbi, Maire de Stains,
Monsieur Michel Fourcade, Maire de Pierrefitte sur Seine
Monsieur William Delannoy, Maire de Saint Ouen sur Seine
Monsieur Mohamed Gnabaly, Maire de L'Île-Saint-Denis
Monsieur Hervé Chevreau, Maire d'Épinay-sur-Seine

Montreuil, le 2 août 2018

Monsieur le président, Madame le maire, Monsieur le Maire,

Nos 3 associations, qui défendent les motards, les automobilistes et l'ensemble des usagers de la route, souhaitent attirer votre attention sur le projet de « zone à basse émission » sur le périmètre intra-A86, inscrit par l'Etat au sein du 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère en Ile-de-France et piloté par la Métropole du Grand Paris.

Derrière ce vocable alléchant, laissant entendre une action globale de lutte contre la pollution atmosphérique, se cache en réalité une mesure qui portera une atteinte durable à la liberté et à l'égalité de vos concitoyens, puisqu'il s'agit ni plus ni moins que d'interdire à la circulation tout véhicule peu récent sur tout le territoire intra-A86.

En effet, la Métropole du Grand Paris a lancé une étude de faisabilité de cette zone à basse émission qui vous sera soumise prochainement pour vous convaincre de mettre en place une zone à circulation restreinte **interdisant les automobiles à essence construites avant 1997, les diesels construits avant 2005 et tous les deux-roues construits avant 2004.**

Car, c'est à vous, et à personne d'autre, qu'il reviendra de prendre l'arrêté d'interdiction et d'en répondre à l'égard de vos concitoyens.

De par son ampleur, ceux-ci sont concernés au premier chef, notamment :

- Les personnes habitant dans les zones mal desservies par les transports en commun ;

- Les personnes dont la profession les oblige au port de charges lourdes, encombrantes et/ou de matériel onéreux (artisans) ;
- Les personnes qui doivent se rendre successivement en plusieurs endroits de la région parisienne dans la journée (professions libérales, VRP, agents immobiliers, etc.) ;
- Les personnes travaillant en horaires décalés, lesquelles n'ont pas la possibilité d'utiliser les transports en commun pour prendre leur poste ou regagner leur domicile (fonctionnaires de police, infirmières, personnel de la restauration et de l'hôtellerie, etc.) ;
- Les personnes à mobilité réduite, étant précisé que la RATP et la SNCF n'ont pas l'obligation de leur rendre accessibles leurs réseaux souterrains (cf. articles L. 1112-1 et L. 1112-5 du Code des Transports).

Ces personnes n'ont pas la possibilité de se reporter sur les transports en commun et doivent pouvoir utiliser leurs véhicules.

A terme, ce sont donc plusieurs centaines, voire milliers de vos administrés, qui verront leur vie professionnelle et personnelle gravement perturbée par l'atteinte ainsi portée à leur liberté de circuler.

En outre, ce que l'Etat et la Métropole du Grand Paris osent présenter comme un plan progressif pour laisser à chacun le temps de s'adapter sera supporté au premier chef par vos concitoyens les plus fragiles.

Propriétaires de véhicules d'occasion non-récents, ils ne disposeront pas des moyens financiers leur permettant de les renouveler.

Pour mémoire, selon le Ministère de la Transition Ecologique,

- **72%** des voitures particulières sont « non-classées », Crit'Air 5, Crit'Air 4 ou Crit'Air 3 ;
- **51%** des deux-roues sont « non-classés », Crit'Air 4 ou Crit'Air 3 ;
- **86%** des véhicules utilitaires légers sont « non-classés », Crit'Air 5, Crit'Air 4 ou Crit'Air 3.

Les aides proposées, limitées à l'achat de véhicules neufs ou récents, parfois liées à des conditions de revenu drastiques, n'auront qu'un impact limité sur les populations les plus fragiles qui ne pourront en profiter.

Enfin, la chose est un non-sens écologique puisqu'elle encourage la mise au rebut de véhicules en parfait état de marche et la construction de nouveaux véhicules, en parfaite contradiction avec l'objectif de lutte contre l'obsolescence programmée désormais inscrit dans la Loi.

Il y a là une véritable rupture d'égalité à l'encontre des utilisateurs de véhicules non récents qui porteront seuls le poids de la lutte contre la pollution atmosphérique, et ce, sans qu'ils soient assurés de bénéficier d'une solution alternative.

En effet, la Seine-Saint-Denis, malgré tous les efforts entrepris, n'est pas Paris en termes de desserte des transports en commun : si 100 % des parisiens sont proches d'une station du réseau ferré (moins de 1 km), ce taux chute à 50 % dès que l'on franchit le boulevard Périphérique et diminue de plus en plus au fur et à mesure que l'on s'en éloigne.

Vous devrez également vous inquiéter des conséquences d'un report massif des usagers de la route vers les transports en commun, saturés, et alors que le Grand Paris Express voit son étendue réduite et sa mise en service sans cesse repoussée.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire que nous soyons associés au processus de mise en place de la zone à basses émissions et à toute décision que vous pourriez prendre à ce sujet.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir recevoir nos représentants dans le courant de la première quinzaine de septembre pour discuter du projet de la Métropole du Grand Paris.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

FFMC-PPC

FFAC

UDELICIM